vice-rectorat Mayotte

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Demande de bourse de collège

Cadre réservé à l'administration
INE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Année scolaire : |__|__|__|__|

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et ne rien inscrire dans les cases grises.

1 – Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Fille ☐ **Garçon** ☐ **Sa date de naissance** : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Sera-t-il : externe ☐ **demi-pensionnaire** ☐

Vous-même

Vous êtes : **le père** ☐ **ou la mère** ☐ **ou le représentant légal de l'enfant** ☐

Votre nom *(suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse)* et prénom : _____
_____

Votre adresse : _____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| **Commune** : _____
N° de tél : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

2 – Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ☐ ou la mère ☐ ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant ☐
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'établissement dans lequel la demande est envoyée.

Cadre réservé à l'administration

Classe fréquentée par l'élève : _____

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu	oui ☐	non ☐
Relevé d'identité bancaire ou postale	oui ☐	non ☐
Autre document :……	oui ☐	non ☐

Montant de la bourse
Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) _____ euros